

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE LE PERREY

**Département de l'Eure
Arrondissement de Bernay
27500**

Date de convocation 7 décembre 2021

Date d'affichage : 7 décembre 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 19 - présents : 12 - votants : 12

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

L'An deux mille vingt et un, le **seize décembre** à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe MARIE, Maire.

Etaient présents :

MM. MARIE Philippe, VARRON Franck, DESANAUX Henri, CLOUET Joël, NUTTENS Maxime,
GUILLEMARD Aurélien, DESCHAMPS Yohann et TIHY Jean-Pierre;
Mmes QUÉRUEL Sophie, EGRET Delphine, MARCAUD Danièle et BACHELEY Jocelyne ;

Etaient absents :

Mmes CLUZEL Aurélie, ROCHER-MUGLIONI Solange, SOMMIER Laétitia, AZE-VASTEL Laure et
COTARD Aurélie ;
MM. MINOUFLET Nicolas et ROMAIN Florian

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance. **M. Joël CLOUET**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

DELIBERATION N°60/2021 : CLECT - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2021

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle a adopté en conseil communautaire le 13 décembre dernier le montant définitif des attributions de compensation 2021.

Il est nécessaire d'approuver le montant de ces attributions 2021 et de prévoir le montant des attributions provisoires pour l'année 2022.

	AC définitives 2021	AC provisoire 2022
LE PERREY (Fourmetot)	- 50 622,43 €	- 51 000,00 €
LE PERREY (St Ouen des Champs / St Thurien)	- 59 570,82 €	- 60 000,00 €
TOTAL	- 110 193,25 €	- 111 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DEMANDE à Monsieur le Maire de procéder au mandatement des attributions de compensation définitives pour un montant de 110 193,25 € sur l'exercice comptable 2021.

PREVOIT l'inscription des crédits de 111 000,00 € sur l'exercice comptable 2022.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0